

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

Rivière LA MAYENNE

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES

DIRECTION ROUTES ET RIVIÈRE

Service gestion, exploitation routes et rivière

Dossier suivi par : Jacques SABIN Chargé de mission rivière ⊠ jacques.sabin@lamayenne.fr

AVIS AUX USAGERS DU CHEMIN DE HALAGE

TRAVAUX SUR FALAISE

Pour réaliser les opérations de confortement de la falaise au droit de la Marjolaine, le passage de tous types de randonnée est interdit entre le pont de l'Aron (PR 4+470) et la Marjolaine (Bas-Mont) (PR 5+250) sur la commune de Moulay

à compter du 12 mai 2020 jusqu'au rétablissement du cheminement.

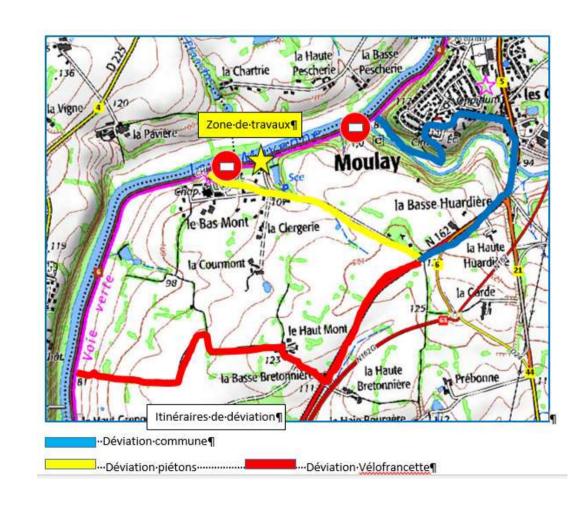
Un itinéraire de substitution est mis en place pour les 2 sens :

Pour les piétons :

- À partir du pont de l'Aron, chemin piéton longeant la rivière jusqu'à la rue du val d'Aron;
- En agglomération, rue du Val d'Aron puis rue de l'Eglise jusqu'au boulevard des Ormeaux (ex RN 162);
- Boulevard des Ormeaux jusqu'à chemin d'accès au Bas Mont;
- Traversée de la Marjolaine jusqu'au chemin de halage.

Pour les cyclistes (Vélo Francette) :

- À partir du pont de l'Aron, chemin longeant la rivière jusqu'à la rue du val d'Aron;
- En agglomération, rue du Val d'Aron puis rue de l'Eglise jusqu'au boulevard des Ormeaux (ex RN 162);
- Boulevard des Ormeaux puis continuité de la voie communale jusqu'au chemin d'accès au Haut Mont;
- Chemins ruraux n° 123 et 129 jusqu'aux frayères du *Haut Mont*.



Hôtel du Département 39 RUE MAZAGRAN CS 21429 53014 LAVAL CEDEX

Cette déviation sera levée dès lors que les conditions de sécurité seront assurées pour le cheminement sur le halage.

Merci de votre compréhension.

2 02 43 59 96 10✓ routesriviere@lamayenne.fr